

Déclaration obligatoire à remettre en un exemplaire au plus tard le 31 mai 2007 à votre service des Impôts accompagnée des sommes restant dues (articles 224 à 230 G et 1599 quinquies A du Code général des impôts)

**TAXE D'APPRENTISSAGE ET CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE
ANNÉE 2006**

En cas de création, cession, cessation, redressement ou liquidation judiciaire, décès, préciser période du au

Jours et heures de réception du service \rightarrow

Adresse de ce service où cette déclaration doit être déposée \rightarrow

Identification du destinataire \rightarrow

Adresse du déclarant (Quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire)

SIE		N° de dossier		Clé		Régime		code service	
N° SIRET								Code activité	

Rayer les mentions qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise (dénomination, adresse, SIRET, activité...) et signaler ci-contre le changement intervenu.

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site www.impots.gouv.fr

DÉTERMINATION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ET DE LA CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

• Rémunérations brutes versées par les établissements situés	- dans les départements métropolitains (à l'exception du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle).....	A	
	- dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.....	B	
	- dans les départements d'outre-mer.....	C	
• Montants bruts de la taxe	[A] × 0,5 % ou 0,6 % ¹	D	
	[B] × 0,26 % ou 0,312 % ¹	E	
	[C] × 0,5 % ou 0,6 % ¹	F	
• Fraction de la taxe à verser au titre du FNDMA	([D] + [E]) × 22 %	G1	
	[F] × 12 %	G2	

Versements libératoires au titre du FNDMA auprès d'un organisme collecteur..... G

MONTANT RESTANT À VERSER AU TITRE DU FNDMA..... [G1] + [G2] - [G] (ligne 03) H

Montant dû au titre de la taxe d'apprentissage..... ([D] + [E] + [F]) - ([G1] + [G2]) I

• Dépenses libératoires versées au titre de la taxe d'apprentissage à un organisme collecteur et autres dépenses J

MONTANT RESTANT DÛ AU TITRE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE..... ([I] - [J])² (ligne 01) K

• Contribution au développement de l'apprentissage (CDA) due par l'employeur ([A] + [B] + [C]) × 0,18 % L

Montant du versement au titre de la CDA effectué à un organisme collecteur M

MONTANT RESTANT DÛ AU TITRE DE LA CDA ([L] - [M])² × 2..... (ligne 04) O

MONTANT DU VERSEMENT À EFFECTUER AUPRÈS DU COMPTABLE DES IMPÔTS [H] + [K] + [O] P

Mode de paiement : en numéraire ; par chèque bancaire

Établir les chèques bancaires à l'ordre du Trésor public.

À....., le..... Signature :

(1) Taux applicable pour les entreprises d'au moins 250 salariés n'ayant pas atteint un quota de jeunes sous contrat de formation en alternance (3^{ème} alinéa de l'article 225 du code général des impôts).
(2) Porter «0» si la différence est négative ou nulle.

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION		Pénalités		Taux %		Taux %	
DATE DE RÉCEPTION		Pénalités		Taux %		Taux %	
DÉCLARANT (s'il n'est pas le destinataire)		Pénalités		Taux %		Taux %	
SOMME				Date :			
				N° PEC			
				N° d'opération Médoc			